

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

DECISION DU MAIRE N° 2024-D026  
TERRAIN DE JEUX - Pompe d'arrosage

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'état de vétusté de la pompe d'arrosage actuelle

Vu les propositions reçues,

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler cet équipement,

**DECIDE**

**Article n° 1 :** La société Maine Plastiques Services, dont le siège social est situé à Le Lude - Z.I Tivoli - Boulevard des Tourelles - est retenue pour la fourniture de la pompe d'arrosage pour le terrain de jeux, ainsi que la fourniture du coffret de protection.

**Article n° 2 :** Le montant de l'acquisition de ces équipements s'élève en totalité à 3 672.60€ hors taxes, soit 4 407.12€ toutes taxes comprises.  
Ce montant est décomposé comme suit :

- Pompe d'arrosage - 3148.31€ ht
- Coffret de protection - 524.29€ht

**Article n° 3 :** Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 05/04/2024  
Le Maire,  
Monique TROTIN

